

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.01.13

Présents	25
Pouvoirs	8

OBJET :
CRÉATION DE
QUATRE POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 31 janvier

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Pierre MARROC à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Saïd ACHACHE à Hervé CALYA, Hortense MALLIÉ à Sophie SURACE.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Compte tenu des besoins de services, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes suivants, à compter du 1^{er} mars 2023 :

- Un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial, au service scolaire, à temps complet, filière administrative,
- Un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, au service Sports et Vie Associative, à temps non complet 17h30 hebdomadaires, filière technique,
- Un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, au service technique, à temps complet, filière technique,
- Un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial, au service scolaire, à temps complet, filière technique.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le 17/02/2023

ID : 013-211300157-20230206-23_01_13-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW

C.M du 06/02/2023
Délibérations n°23.01.13

Le Conseil Municipal est amené à se
création de ces quatre postes permanents

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 10/02/2023, lors de la séance, sur la
ID : 013-211300157-20230206-23_01_13-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE les quatre créations de postes permanents présentés ci-dessus au registre des effectifs.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.

